

La vie à... La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Mars 2024



Camp de jour 2024

Tarifs à la semaine seulement:

1er enfant : 60\$/semaine

2e enfant: 55\$/semaine

3e enfant : 50\$/ semaine

30\$ / semaine par enfant pour le service de garde

10\$ / chandail de camp de jour (obligatoire en sortie)

*Aucun non résident ne sera accepté

*La service de garde est non remboursable

* Des frais supplémentaires de 5\$/15 min par enfant seront facturés si le parent arrive après 17h30 au service de garde.

Tarifs sorties:

3 juillet: Plage Les Sources.....20\$

10 juillet: Club Récréation au camp de jour...23\$

17 juillet: Morissette Studio.....30\$

24 juillet: Funtropolis.....30\$

31 juillet: Exposition Agricole.....20\$

7 août: Animagerie au camp de jour.....23\$

16 août: Party de fin de camp.....10\$

Pour plus d'informations, vous

pouvez communiquer avec

Madame Marie-Soleil Gaudreau

au 450-796-2317 poste 1805

Inscription
en ligne
seulement

QIDIGO

DÈS
16 AVRIL
10H

25 juin au 16 août
lundi au vendredi
de 9h à 16h

IMPORTANT!

Bien valider les informations sur
le formulaire déjà rempli l'an dernier
(pour les anciens)

Des frais supplémentaires de 10\$ par enfant
seront facturés pour les inscriptions faites
après le 24 mai.

Les frais d'inscriptions sont remboursables
jusqu'au 23 juin 2024. Il y aura cependant
des frais administratifs de 40\$ qui seront
déduits. Après le 23 juin 2024, aucun
remboursement, pour les frais d'inscriptions.

* Notez que le chandail de sortie est le même que l'an dernier!

À LA MAIRIE



Louise Arpin
Mairesse
450 779-9104
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450 796-5734



Mélanie Simard
Conseillère #02
450 488-0057



Frédéric Lussier
Conseiller #03
450 278-2962



Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450 488-0593



Myriam La Frenière
Conseillère #05
450 701-0167



Jean Provost
Conseiller #06
450 796-5603

Directrice générale :

Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des finances :

Mme Guylaine Giguère, poste 1811
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste :

Mme Karine Rocheleau, poste 1804
secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Voirie :

M. Yves Bérard, Responsable de voirie
450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie
450 771-7853

M. Maxime Nadeau, employé de voirie
579 348-0699

Urbanisme :

Mme Sabrina Bayard, poste 1803
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs :

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

Conception et impression du journal :

Impressions KLM
450 795-3219

NUMÉROS UTILES



Bureau municipal :

772 rue Principale,
La Présentation (Québec) J0H 1B0

Tél. : 450 796-2317

Télé. : 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

Municipalité La Présentation

Urgence :

Fin de semaine ou jours fériés

Cellulaire : 450 513-2317

Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs

450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance

911 ou à partir d'un cellulaire : *4141

Hôpital

450 771-3333

Déneigement

Transports Philippe Desgranges inc.

450-771-8712

Animaux – SPA Drummondville

1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale Acton

et des Maskoutains

(domestique, recyclables et organique)

450 774-2350

Bureau de poste

782, rue Principale

450 796-1293

MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141

Évaluation foncière 450 774-3141

Gestion des cours d'eau 450 774-3141

Transport adapté 450 774-8810

Presbytère

450 796-3688

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay

2710, rue Bachand, bureau 108

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6

Tél. : 450 771-0505 | Télé. : 450 771-0767

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy

2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8

Tél. : 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à :

secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarifification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00\$/mois)

1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois)

1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois)

1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : 1 900.00 \$ (ou 200.00\$/mois)

1/2 page : 1 000.00 \$ (ou 100.00\$/mois)

1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois)

1/8 page : 250.00 \$ (ou 25.00 \$/mois)

**LE BUREAU MUNICIPAL
SERA FERMÉ**

le 29 mars et le 1^{er} avril 2024

*Joyeuses
Pâques!*



CALENDRIER DU MOIS

AVRIL 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	 1 Bureau fermé	 2 Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30	 3 Résidus domestiques	 4 Matières organiques	5	6
7	8	9	 10 Matières recyclables	 11 Matières organiques	12	13
14	15	16	 17 Résidus domestiques	  18 2 ^e Versement de taxes Matières organiques	19	20
21	22	23	 24 Matières recyclables	 25 Matières organiques	26	27
28	29	30				



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 12 mars 2024, à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 37-03-24

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024
4. Acceptation des comptes
5. Période de questions
6. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
7. Loisirs – Information des représentants du CCL
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 309-24 établissant les tarifs applicables pour le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux
9. Constitution d'une mutuelle de prévention – Entente avec la CNESTT – Autorisation de signatures
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 413 000 \$ qui sera réalisé le 22 mars 2024
11. Règlements d'emprunt numéro 293-22 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
12. Émission de constats d'infraction en lien avec le règlement sur la prévention des incendies
13. Travaux de réfection des postes de pompage Meuble et Morin – Offre de services professionnels pour la conception – Mandat
14. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 – Approbation
15. Inspection des bornes-fontaines – Mandat à Simo Management Inc.
16. Travaux de remplacement de ponceau et glissière de sécurité dans le rang Salvail Nord – Approbation
17. Réparation de certaines glissières de sécurité – Mandat

18. Balayage mécanique des trottoirs – Mandat
19. Demande à la MRC des maskoutains pour l'entretien d'une partie des cours d'eau rivière Salvail et de la décharge du devant du 5^e rang
20. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Inscription de l'inspectrice en bâtiment au congrès annuel 2024
21. Adoption du règlement numéro 303-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations
22. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 3 408 057, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Marielle Bernard et d'une partie du lot 3 408 058, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Patrick Provost
23. Contrat d'entretien du système de réfrigération, de climatisation et de ventilation au Centre Synagri – Mandat à Leprohon inc.
24. Travaux d'agrandissement du stationnement de soccer – Approbation
25. Ajout d'une clôture en face du Pavillon des Loisirs – Mandat à la compagnie Clôtures Distinction
26. Ouverture et fermeture des filets du terrain de baseball – Mandat à la compagnie Paysagiste Proland
27. Terrain de baseball – Remplacement de filet protecteur
28. Terrain de tennis – Ajout d'un filet brise-vent – Mandat à Filets Nad's
29. Terrain de volleyball – Ajout d'un filet protecteur – Mandat à Filets Nad's
30. Embauche d'un étudiant saisonnier
31. Fonds de développement rural – Approbation du projet soumis et participation financière de la municipalité
32. Fête nationale du Québec – Demande d'assistance financière
33. Divers
34. Dépôt de la correspondance
35. Période de questions
36. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 38-03-24

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 39-03-24

PAIEMENTS ANTICIPÉS – DÉCEMBRE 2023

C2400020	R	Aquatech société de gestion de l'eau Ent. & rép. station Meuble	2 787,37 \$
C2400021	R	Daniel Radio TV & Fils Inc Radios FM mobile véhicules mun	8 047,44 \$
L2400013	I	Hydro-Québec Bur. mun. du 22-11/23-01	2 013,68 \$
L2400013	I	Hydro-Québec Garage du 22-11/23-01	905,63 \$
L2400013	I	Hydro-Québec Centre Synagri 21-12/20-01	2 904,16 \$

PROCÈS-VERBAL | Séance du 12 mars 2024

L2400013	I	Hydro-Québec Eau potable 21-11/22-01	1 314,38 \$
L2400013	I	Hydro-Québec Poste Salvail du 21-11/23-01	1 235,01 \$
L2400013	I	Hydro-Québec Usine épuration 25-11/29-01	1 954,78 \$
P2400052	R	Compteurs d'eau du Québedc Modification compteur 4e rg	9 431,86 \$
P2400061	R	Jean-Claude Lizotte Inc. Décompte no. 3 terrains de tennis	73 134,23 \$
P2400062	D	Plombexel Inc. Entrée d'eau cabane zamboni	420,50 \$
P2400062	D	Plombexel Inc. Chauffe-eau cabane zamboni	931,30 \$
P2400062	D	Plombexel Inc. raccord chauffe-eau & dérouleur	2 072,20 \$
			107 152,54 \$

PAIEMENTS ANTICIPÉS – FÉVRIER 2024

C2400022	D	Fonds de l'information sur le territoire Mutations janvier	15,00 \$
C2400023	D	Équipements Harjo Inc. Collier de serrage / carlon patinoire	25,41 \$
C2400024	D	Martech Signalisation Inc. Peinture / signalisation	455,30 \$
C2400025	D	Municipalité de St-Jude Eau 695,679,701,1239 ch. Gr Ligne	2 575,68 \$
C2400026	D	Groupe Symac PTO souffleur à neige	860,66 \$
C2400027	I	Réseau Internet Maskoutains Téléphone IP février	267,89 \$
C2400028	R	Consumaj Inc. Relevé poste de chloration	1 149,75 \$
C2400029	D	Baril Ford St-Hyacinthe Vérification Ford F-150 2022	137,91 \$
C2400030	D	Saindon Marilynne Remb. modif. plan règl. urbanisme	750,00 \$
C2400031	D	Petite caisse Remb. petite caisse réception	290,15 \$
L2400014	I	Hydro-Québec Poste Morin du 21-11/22-01	233,04 \$
L2400014	I	Hydro-Québec Éclairage public janvier	1 222,47 \$
L2400014	I	Hydro-Québec Rue Lépine du 25-11/29-01	12,22 \$
L2400014	I	Hydro-Québec Terrain soccer du 21-12/23-01	25,35 \$
L2400014	I	Hydro-Québec Poste meuble du 21-11/22-01	272,10 \$
L2400015	I	Min. du Revenu du Québec DAS Provincial janvier	17 399,48 \$
L2400016	I	Agence des douanes Revenu DAS Fédéral janvier	6 736,57 \$
L2400017	I	Retraite Québec RREM Élus janvier	984,54 \$
L2400018	I	Desjardins Sécurité financière REER employés janvier	2 745,79 \$
L2400019	I	Serv. de carte Desjardins Remb. carte visa janvier	446,01 \$
L2400020	I	Banque Royale du Canada Remb. Cap & int F-150 février	882,11 \$
L2400021	I	Bell Mobilité inc. Cellulaires voirie février	162,21 \$
L2400022	I	Telebec Télécopieur du 10-02/09-03	102,06 \$

L2400023	I	Hydro-Québec Dek hockey du 14-12/14-02	122,83 \$
L2400023	I	Hydro-Québec Rue Lépine du 14-012/14-02	38,69 \$
L2400023	I	Hydro-Québec Pavillon lois. 14-12/15-02	1 700,36 \$
L2400023	I	Hydro-Québec T. loisirs du 14-12/14-02	668,69 \$
L2400023	I	Hydro-Québec Piste cycl. CAG 15-12/15-02	88,15 \$
L2400023	I	Hydro-Québec Halte-vélo 15-12/15-02	91,90 \$
L2400023	I	Hydro-Québec T. tennis du 15-12/15-02	115,00 \$
L2400023	I	Hydro-Québec Piste cycl. Érables16-12/16-02	5,80 \$
L2400024	I	Hydro-Québec Centre Synagri 21-01/20-02	3 103,61 \$
L2400025	I	Cogeco connexion inc. Internet garage, Pavillon, bassin eau	302,83 \$
P2400053	D	Entreprises B.J.B. Inc. Rhéostat ballast / école	201,98 \$
P2400053	D	Entreprises B.J.B. Inc. Chaufferette étang aéré	2 427,39 \$
P2400054	D	Carrières St-Dominique ltée Pierre / abrasif	2 218,84 \$
P2400055	R	Transp. Philippe Desgranges inc. Déneigement des routes vers. 3	50 588,93 \$
P2400056	D	Solutions Nexarts Inc. Logiciel inscriptions loisirs	1 149,75 \$
P2400057	D	Deschênes François Ménage gym du 5-02	75,00 \$
P2400058	R	Fabrique La Présentation Aide financière 2024	7 000,00 \$
P2400059	R	Croix-Rouge - Division du Québec Contribution 04-24/03-25	519,00 \$
P2400060	I	Desjardins Sécurité financière Ass. collective employés février	3 588,01 \$
P2400063	D	Plombexel Inc. Connecteur lavabo Synagri	36,91 \$
P2400063	D	Plombexel Inc. Réparer toilette Synagri	186,50 \$
P2400064	D	Deschênes François Ménage gymnase carnaval	275,00 \$
			112 256,87 \$

Salaires versés pour le mois de février 2024 : **60 693,95 \$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2023

Aquatech Société Gestion de l'eau Traitement eaux usées de mai à sept.	8 087,75 \$
Aquatech Société Gestion de l'eau Prélèvement eau potable de mai à sept.	2 164,70 \$
10 252,45 \$	

COMPTES À PAYER – MARS 2024

Courrier de Saint-Hyacinthe Offre d'emploi greffière-trésorière	1 510,78 \$
Rona inc. Pièces/étagère et signalisation	96,18 \$

Rona inc.	
Porte pavillon loisirs	24,05 \$
Rona inc.	
Gypse / plafond pavillon loisirs	67,33 \$
Rona inc.	
Entretien toilette pavillon	17,58 \$
Rona inc.	
Pièces ent. Pav. garage, gym	189,39 \$
Linde Canada inc.	
Loc. acétylène 29-12/26-01	51,90 \$
Linde Canada inc.	
Loc. 3 réservoirs / garage	594,88 \$
Laganière Mini-moteur Enr.	
Lame / débroussailleuse	45,98 \$
CDTEC Calibration Inc.	
Filtres / détecteurs à gaz	84,16 \$
BB Moteur	
Fils / débroussailleuse	137,86 \$
Servisys inc.	
Climatisation bur. mun. 2/2	1 161,25 \$
L'Œil Régional	
Offre d'emploi greffière trésorière	1 510,78 \$
Enviro-Step Technologie inc.	
Entretien Automne 23 hydro-kinetic	563,38 \$
Receveur général du Canada	
Ren. autorisation radiocommunication	815,52 \$
9353-6209 Québec inc.	
Loc. tubes à neige / carnaval	344,93 \$
Équipements Monlou Inc.	
Fournitures / patinoire	459,90 \$
Gagné Sports	
Inspection équipements gym	980,74 \$
M.R.C. des Maskoutains	
Q.P. vers. 1/3 85 930,00 \$	
M.R.C. des Maskoutains	
Trav. Grand Rang 01-01/02-02	1 845,75 \$
Entreprises B.J.B. Inc	
Changer interrupteur Synagri	106,82 \$
Entreprises B.J.B. Inc	
Entretien luminaires de rues	498,09 \$
Entreprises B.J.B. Inc	
Entretien luminaire patinoire	81,56 \$
Entreprises B.J.B. Inc	
Couper arbres cabane zamboni	379,43 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	
Essence véhicules voirie	1 554,53 \$
Régie de L'A.I.B.R.	
Débit réservé - année 2024	59 642,48 \$
Carrières St-Dominique Ltée	
Pierre Salvail Nord	1 288,02 \$
Ville de St-Hyacinthe	
Frais adhésion cour municipale	771,48 \$
BuroPro Citation	
Copies du 25-01/25-02	598,30 \$
BuroPro Citation	
Objet promo / persévérance scolaire	252,84 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Matières organiques février	1 962,53 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Matières recyclables février	6 822,62 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Résidus domestiques février	10 429,89 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	
Déneigement stat. Synagri 2/3	3 005,51 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	
Déneigement bureau municipal 2/3	1 001,85 \$

Télé systèmes du Québec	
Amplificateur cellulaire/garage	1 575,15 \$
Impression KLM	
Journaux municipaux février	1 687,55 \$
Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	
Dossier divers	1 527,15 \$
Centre de rénovation A.L	
Changer serrure porte ext. bureau	310,44 \$
Atelier Tanguay	
Ent. et réparation débroussailleuse	128,85 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	
Propane garage	2 084,12 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	
Propane Centre Synagri	2 414,04 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Produits nettoyeurs	258,79 \$
TOTAL	194 814,38 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN FÉVRIER 2024

Taxes et droits de mutations	525 639,12 \$
Permis émis	-410,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	1 100,00 \$
Location Pavillon & terrain	150,00 \$
Locations locaux GCC - activités diverses	265,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 983,71 \$
Publicité journal municipal	120,00 \$
Cours d'eau Salvail Rivière Salvail	76 686,79 \$
Entente locaux GCC – Act. diverses	
(frais expl. dép. entretien Centre Synagri)	28 807,50 \$
Facturation citoyens entretien installations septiques (Bionest, Écoflo, Hydro-Kenitic)	6 019,40 \$
TOTAL – DÉPÔTS	640 361,52 \$

Dépôts Directs

Intérêts compte chèques et compte avantage février 2024	2 479,23 \$
Ministère des Transports – Programme aide voirie locale (AIRRL) Petits Étangs	37 122,79 \$
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – TPS TVQ décembre 2023	2 133,23 \$
Revenu Québec – Remboursement TPS de juillet à décembre 2023	173 328,45 \$
Gouvernement du Québec – Remboursement TVQ de juillet à décembre 2023	172 726,86 \$
Ville de St-Hyacinthe – Eau Pt Étang, Déneigement Ste-Rose et fr. exploitation égout	23 646,37 \$
Loyer bureau de poste mars	375,00 \$
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Déneigement Grande-Ligne	704,66 \$
Commandite Députée Chantal Soucy – Fête de la rentrée	4 000,00 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	416 516,59 \$
GRAND TOTAL	1 056 878,11 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2023 pour un montant de 107 152,54 \$;

De ratifier les paiements anticipés effectués en février 2024 pour un montant total de 112 256,87 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en février 2024, au montant total de 60 693,95 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2023, au montant total de 10 252,45 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mars 2024, au montant total de 194 814,38 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de février 2024, au montant de 1 056 878,11 \$.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de février 2024.

- Renouvellement du contrat pour les résidus domestiques dangereux (RDD);
- Renouvellement du contrat pour la récupération des métaux à l'Écocentre;
- Renouvellement du contrat pour la location, le maintien, la levée et le transport des conteneurs provenant de l'Écocentre;

7- LOISIRS – INFORMATION DU REPRÉSENTANT DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur Frédéric Lussier, conseiller informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- La période d'inscription est terminée pour le programme d'accompagnement pour le camp de jour estival 2024. On n'a pu constater une augmentation du nombre d'inscriptions;
- Tournoi de soccer été 2024, les préparatifs vont bon train.

8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 309-24 ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 309-24 concernant les tarifs applicables pour le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux.

L'objet de ce règlement est de mettre les tarifs à jour.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

9- CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION – ENTENTE AVEC LA CNESST – AUTORISATION DE SIGNATURES RÉSOLUTION NUMÉRO 40-03-24

Considérant que la Municipalité veut adhérer à une mutuelle de prévention;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2025 soit accepté telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

10- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 413 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 MARS 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 41-03-24

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 413 000 \$ qui sera réalisé le 22 mars 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
293-22	474 580 \$
293-22	1 938 420 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 293-22, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 mars 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de la Région de Saint Hyacinthe
1697, RUE GIROUARD OUEST
SAINT HYACINTHE, QC
J2S 2Z9

8. Que les obligations soient signées par la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la Directrice générale et greffière trésorière. La Municipalité de La Présentation, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 293-22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

11- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 293-22 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES RÉSOLUTION NUMÉRO 42-03-24

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 293-22, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 mars 2024, au montant de 2 413 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
57 000 \$	4,80000 %	2025
60 000 \$	4,60000 %	2026
62 000 \$	4,40000 %	2027
65 000 \$	4,35000 %	2028
2 169 000 \$	4,30000 %	2029
	Prix : 98,41600	Coût réel : 4,68572 %

2 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
57 000 \$	4,85000 %	2025
60 000 \$	4,55000 %	2026
62 000 \$	4,40000 %	2027
65 000 \$	4,30000 %	2028
2 169 000 \$	4,30000 %	2029
	Prix : 98,27000	Coût réel : 4,71936 %

3 BMO NESBITT BURNS INC.		
57 000 \$	4,50000 %	2025
60 000 \$	4,50000 %	2026
62 000 \$	4,50000 %	2027

65 000 \$	4,50000 %	2028
2 169 000 \$	4,50000 %	2029
	Prix : 99,02600	Coût réel : 4,73197 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 413 000 \$ de la Municipalité de La Présentation soit adjudgée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse et la greffière trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

12- ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES RÉSOLUTION NUMÉRO 43-03-24

Considérant que la Municipalité a adopté le règlement sur la prévention des incendies le 5 septembre 2023;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a une entente de délégation avec la Ville de Saint-Hyacinthe pour le service incendie;

Considérant que nous devons nommer des responsables pour l'émission des constats d'infraction;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De nommer les inspecteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe pour donner des constats d'infractions en lien avec le règlement sur la prévention des incendies.

13- TRAVAUX DE RÉFECTION DES POSTES DE POMPAGE MEUBLE ET MORIN – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 44-03-24

Considérant le rapport produit par la compagnie Bruser concernant l'évaluation de l'état des postes de pompage et de la station de traitement;

Considérant l'offre de service professionnel de la compagnie Consumaj

experts-conseils pour la conception des plans et devis pour la réfection des postes de pompage Meuble et Morin;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'ingénierie Consumaj expert-conseil pour la conception des plans et devis pour la réfection des postes de pompage Meuble et Morin pour un montant de 52 200\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures pendant l'avancement des travaux.

14- PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 45-03-24

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changement admissible à la hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coût;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

15- INSPECTION DES BORNES-FONTAINES – MANDAT À SIMO MANAGEMENT INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 46-03-24

Considérant que le contrat donné à Aqua Data, pour l'inspection annuelle des bornes-fontaines prenait fin en 2023;

Considérant que Aqua Data n'offre plus le service pour l'inspection des bornes-fontaines ;

Considérant les deux offres de services professionnels reçus des compagnies :
– Simo Management Inc. ;
– Nordikeau.

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater Simo Management Inc. pour effectuer l'inspection des bornes-fontaines de la Municipalité, sous la supervision du Responsable de la voirie et tel que détaillé dans l'offre de services de l'entreprise portant le numéro 20240193 et datée du 20 février 2024, pour une période de 5 ans, au coût de 3 507 \$ pour la première année, plus les taxes applicables et les frais de transport, le cas échéant, et facturé selon le nombre réel effectué ;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été effectués.

16- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAU ET GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LE RANG SALVAIL NORD – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 47-03-24

Considérant qu'un ponceau doit être remplacé dans le rang Salvail Nord, situé près de la rue Scott ainsi que les glissières de sécurité;

Considérant qu'un mandat a été donné à Charles Damian, ingénieur de la MRC des Maskoutains pour réaliser les plans et l'estimation du remplacement de ponceaux;

Considérant que le ponceau doit être fait dans les meilleurs délais ;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'exécution des travaux de remplacement du ponceau et des glissières de sécurité, sous la supervision du Responsable de la voirie;

De faire approuver les factures par le conseil avant le paiement.

17- RÉPARATION DE CERTAINES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 48-03-24

Considérant que nous avons quelques endroits sur le territoire que nous devons remplacer les glissières de sécurité;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Entreprise NPL;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Entreprise NPL pour la réparation de glissière de sécurité à 5 endroits sur le territoire de la Municipalité pour une somme d'environ 13 000 \$, plus les taxes;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

18- BALAYAGE MÉCANIQUE DES TROTTOIRS – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 49-03-24

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au balayage mécanique des rues, des trottoirs et de la piste cyclable au printemps de chaque année pour éliminer les résidus et la pierre accumulés au sol durant l'hiver;

Considérant qu'un mandat a déjà été donné pour les années 2023-2024 et 2025 à l'entreprise Myrroy Inc. pour effectuer le balayage mécanique des rues soient au mois d'avril et au mois d'octobre;

Considérant l'offre de service verbale transmise par Monsieur Aurèle Lussier pour effectuer le balayage mécanique des trottoirs et de la piste cyclable pour l'année 2024 et 2025, au début de chaque printemps;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Aurèle Lussier pour procéder au balayage mécanique des trottoirs et de la piste cyclable, avec un balai aspirateur, au montant forfaitaire de 500 \$/an, plus les taxes pour l'année 2024 et 2025;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront exécutés.

**19- DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS POUR L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DES COURS D'EAU RIVIÈRE SALVAIL ET DE LA DÉCHARGE DU DEVANT DU 5^E RANG
RÉSOLUTION NUMÉRO 50-03-24**

Considérant que la demande concerne une section approximative de 1 100 mètres de la branche 12 de la Rivière Salvail, une section approximative de 5 000 m de la branche 3 de la Rivière Salvail ainsi qu'une section approximative de 5 000 m de la décharge du devant du 5^e rang;

Considérant que les employés municipaux confirment la nécessité de nettoyer la branche 12 de la Rivière Salvail afin d'éviter les refoulements dans le réseau pluvial de la Municipalité;

Considérant que les employés municipaux confirment la nécessité de nettoyer la décharge du devant du 5^e rang afin d'améliorer la circulation de l'eau et d'empêcher les accumulations d'eau au niveau de la Route 137;

Considérant qu'en vertu du Règlement 06-197 de la MRC des Maskoutains, il revient à cette dernière d'autoriser les travaux de nettoyage d'un cours d'eau;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De déposer une demande à la MRC des Maskoutains visant l'entretien et le nettoyage d'une section approximative de 1 100 mètres de la branche 12 de la Rivière Salvail, d'une section approximative de 5 000 m de la branche 3 de la Rivière Salvail ainsi que d'une section approximative de 5 000 m de la décharge du devant du 5^e rang;

**20- CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT AU CONGRÈS ANNUEL 2024
RÉSOLUTION NUMÉRO 51-03-24**

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) tiendra son congrès annuel à Saint-Hyacinthe, du 18 au 20 avril 2024, et que l'inspectrice en bâtiment est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Sabrina Bayard au congrès annuel de la COMBEQ qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 18 au 20 avril 2024 inclusivement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 640\$ plus les taxes;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**21- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE H-130 ET DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 52-03-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence et que suite à l'absence de correspondance avec le demandeur, le Conseil souhaite reporter les modifications ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et que suite à la consultation publique, le Conseil abandonne les modifications ;

Attendu que le Conseil souhaite modifier certaines normes encadrant les résidences bigénérationnel ;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue le 16 janvier 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

Attendu que ce second projet de règlement a été soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, et qu'aucune demande n'a été déposée au bureau municipal ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations » avec des modifications et qu'il y soit décrète ce qui suit ;

➤ VOIR LE TEXTE COMPLET DU RÈGLEMENT

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

**22- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 408 057, CHEMIN HAUT-DE-SALVAIL APPARTENANT À MARIELLE BERNARD ET D'UNE PARTIE DU LOT 3 408 058, CHEMIN HAUT-DE-SALVAIL APPARTENANT À PATRICK PROVOST
RÉSOLUTION NUMÉRO 53-03-24**

Considérant que la demande d'autorisation vise l'échange d'une partie cultivé du lot 3 408 057 d'une superficie approximative de 0,65 hectare, appartenant Marielle Bernard avec une partie boisée du lot 3 408 058 d'une superficie approximative de 0,65 hectare appartenant à Patrick Provost ;

Considérant que le demandeur est le propriétaire du lot 3 408 058, Patrick Provost ;

Considérant la lettre de consentement signé par la propriétaire du lot 3 408 057, Marielle Bernard ;

Considérant que l'acquéreur est un agriculteur acéricole et sylvicole du moment enregistré ;

Considérant que la demande n'affectera pas l'homogénéité du milieu, des exploitations agricoles et ne présentera aucune contrainte supplémentaire pour l'agriculture ;

Considérant que la vente favorise 2 agriculteurs ce qui contribuera à la pérennité de l'activité agricole existante ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour l'aliénation d'une partie du lot 3 408 057, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Marielle Bernard et d'une partie du lot 3 408 058, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Patrick Provost.

23- CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION AU CENTRE SYNAGRI – MANDAT À LEPROHON INC. RÉOLUTION NUMÉRO 54-03-24

Considérant qu'il est recommandé de faire l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation;

Considérant la soumission reçue, de la compagnie Leprohon Inc.;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Leprohon Inc. pour effectuer l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation, selon les modalités inscrites à la soumission, au coût de 1 350 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les vérifications auront été faites.

24- TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DE SOCCER – APPROBATION RÉOLUTION NUMÉRO 55-03-24

Considérant que le conseil veut agrandir le stationnement en face de la cabane de soccer;

Considérant les recommandations du Responsable de voirie, Yves Bérard;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les travaux d'agrandissement du stationnement de soccer, sous la supervision du Responsable de voirie, Yves Bérard, pour un coût

estimé à 13 000\$, plus les taxes;

D'autoriser les Entreprises B.J.B. inc. à faire les démarches auprès d'Hydro-Québec pour le déplacement d'un poteau pour un coût estimé à 2 500 \$;

De payer les factures une fois les travaux terminés.

25- AJOUT D'UNE CLÔTURE EN FACE DU PAVILLON DES LOISIRS – MANDAT À LA COMPAGNIE CLÔTURES DISTINCTION RÉOLUTION NUMÉRO 56-03-24

Considérant qu'en face du Pavillon des loisirs, le conseil souhaite interdire le stationnement des véhicules pour la sécurité de tous;

Considérant qu'une clôture sera installée à la fin de la rampe pour personne à mobilité réduite;

Considérant la soumission de Clôtures Distinction pour l'ajout d'une clôture;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De mandater Clôtures Distinction pour l'ajout d'une clôture au bout de la rampe pour personne à mobilité réduite, en face du Pavillon des loisirs, pour une somme de 5 077,01\$, taxes incluses.

D'autoriser nos employés de voirie à enlever une clôture existante, au bout de la cour asphaltée, près de la patinoire;

D'autoriser les Entreprises B.J.B. inc. pour le déplacement du panneau électrique au montant estimé à 1 500 \$;

De payer les factures une fois les travaux terminés.

26- OUVERTURE ET FERMETURE DES FILETS DU TERRAIN DE BASEBALL – MANDAT À LA COMPAGNIE PAYSAGISTE PROLAND RÉOLUTION NUMÉRO 57-03-24

Considérant que tous les ans, avant que la saison de baseball commence et après que la saison de baseball soit terminée, nous devons procéder à l'ouverture et la fermeture des filets de protection;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Paysagiste Proland;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Paysagiste Proland pour l'ouverture et la fermeture des filets de protection au terrain de baseball pour un montant unitaire à 1 200 \$, plus les taxes, incluant la nacelle;

De payer la facture lorsque les services auront été effectués.

27- TERRAIN DE BASEBALL – REMPLACEMENT DE FILET PROTECTEUR RÉOLUTION NUMÉRO 58-03-24

Considérant qu'il y a lieu de changer 3 filets protecteurs dans le champ du terrain de baseball;

Considérant qu'il y a aussi lieu de changer les filets de l'arrêt-balle au terrain de baseball;

Considérant les offres de service de la compagnie Filets Nad's;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le remplacement des 3 filets protecteur dans le champ du terrain de baseball, par la compagnie Filets Nad's, au montant de 5 520, plus les taxes;

D'autoriser le remplacement des filets de l'arrêt-balle au terrain de baseball, par la compagnie Filets Nad's, au montant de 5 975 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**28- TERRAIN DE TENNIS – AJOUT D'UN FILET BRISE-VENT – MANDAT À FILETS NAD'S
RÉSOLUTION NUMÉRO 59-03-24**

Considérant qu'il y a lieu de mettre un filet brise-vent pour couper le vent et le soleil;

Considérant l'offre de service de la compagnie Filets Nad's;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'ajout d'un filet brise-vent pour couper le vent et le soleil au terrain de tennis, par la compagnie Filets Nad's, au montant de 1 250 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**29- TERRAIN DE VOLLEYBALL – AJOUT D'UN FILET PROTECTEUR – MANDAT À FILETS NAD'S
RÉSOLUTION NUMÉRO 60-03-24**

Considérant qu'il y a lieu de mettre un filet protecteur pour empêcher le ballon de volley-ball d'aller de l'autre côté de la clôture;

Considérant l'offre de service de la compagnie Filets Nad's;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'ajout d'un filet protecteur pour empêcher le ballon de volley-ball d'aller de l'autre côté de la clôture, par la compagnie Filets Nad's, au montant de 4 500 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**30- EMBAUICHE D'UN ÉTUDIANT SAISONNIER
RÉSOLUTION NUMÉRO 61-03-24**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier pour s'occuper d'une partie de l'entretien du terrain de baseball;

Considérant que Médéric Provençal s'occupait de ces tâches l'été dernier et qu'il souhaite le faire pour la saison estivale 2024;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Médéric Provençal, pour un total d'environ 10 h semaine, pour s'occuper d'une partie de l'entretien de baseball, le tout selon les conditions salariales actuelles.

**31- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 62-03-24**

Considérant la demande d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à faire un parc intergénérationnel;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention comme indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des Maskoutains dans le cadre de l'appel de projets, Printemps 2024, fait par le Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière de la Municipalité comme indiqué dans les formulaires transmis;

Que la mairesse, Madame Louise Arpin ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

**32- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 63-03-24**

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2024 permet de faire une demande de subvention pour l'organisation de la Fête nationale à La Présentation;

Considérant que la Municipalité a déjà élaboré une programmation pour cette occasion;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adresser une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les formulaires requis, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

33- DIVERS

Aucun point à ajouter.

34- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 14 février 2024

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administratif 23 janvier 2024

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administratif 27 février 2024

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2024

- MRC** – Résolution numéro 24-02-27 – Règlement 23-635 (Conditions d’implantation d’une nouvelle unité d’élevage ou une installation d’élevage dans la zone d’interdiction et la zone sensible) – DNM – Adoption par renvoi
- MRC** – Résolution numéro 24-02-28 – Règlement numéro 24-647 de tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services (Refonte) – Adoption
- RIAM** – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil administratif du 28 février 2024
- RIAM** – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mars 2024
- RIAM** – Rapport financier de l’exercice terminé le 31 décembre 2023
- PNHA-NHSP** –
Projet approuvé par une subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- MAMH** – Le Ministère réitère son offre pour aider et soutenir les municipalités dans l’exercice de leurs fonctions, et ce, dans le respect de leur autonomie
- CAMP RICHELIEU DE SAINT-HYACINTHE** – Levée de fonds 2024
- CANTON DE ROXTON** –
Résolution numéro 25-02-2024 – Appui MRC de Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers
- VILLE DE SAINT-RÉMI** –
Résolution numéro 2024-032 – Seuils de déclaration de fuites des pipelines – Appui à la résolution de la table de concertation régionale de la Montérégie
- VILLE DE SAINT-RÉMI** –
Résolution numéro 2024-02-033 – Suspension de délivrance de nouveaux claims miniers – Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT** –
Résolution numéro 8810-02-2024 – Appui à la Municipalité de Yamaska – Programme RÉCIM
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT** –
Résolution numéro 8811-02-2024 – Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers
- VILLE D’ACTON VALE** –
Dépôt d’une résolution de la Municipalité La Présentation
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE** –
Résolution numéro 2024-02-14 – Adoption du projet de règlement numéro 2024-03 amendant le règlement 2017-01 intitulé Plan d’urbanisme

- MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES** –
Résolution numéro 24-02-33 – Demande au gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicinales
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES** –
Résolution numéro 24-02-34 – Municipalité de Saint-Jean-Baptiste – Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de modifier le règlement de la Régie canadienne de l’énergie sur les pipelines terrestres ainsi que de modifier le règlement sur les matières dangereuses – Appui
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES** –
Résolution numéro 24-02-35 – Table de concertation régionale de la Montérégie – Demande au gouvernement du Québec de protéger le Mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d’eau potable et les zones de recharge de l’aquifère face à l’activité
- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE** –
Résolution numéro 56-02-2024 – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers – Appui
- MUNICIPALITÉ D’UPTON** –
Résolution numéro 038-02-2024 – Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers
- MUNICIPALITÉ DE YAMASKA** –
Résolution numéro 2024-02-031 – Programme RÉCIM – Commentaires d’amélioration
- MUNICIPALITÉ DE YAMASKA** –
Résolution numéro 2024-02-039 – Résolution – Appui MRC de Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers

35- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

36- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 64-03-24

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l’unanimité de lever l’assemblée à 21 h 22.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

**En zone
scolaire,
ralentissez,
soyez
prudents**



RALENTIR PRÉVIENT LE PIRE

Chaque année, la vitesse
causé en moyenne :

110 décès (32 %)

405 blessés graves (28 %)

6 300 blessés légers (18 %)

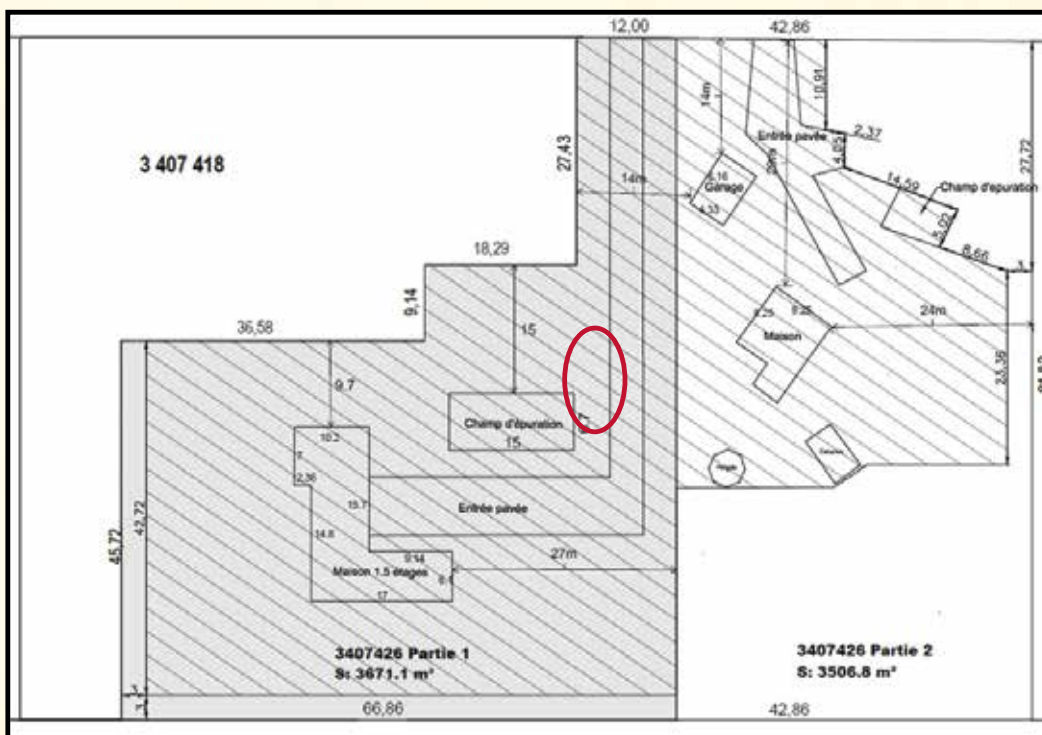
À l'approche d'un autobus, soyez vigilants

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30, le mardi 2 avril 2024, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la largeur projeté d'un terrain sis au 1289, Route 137.

Cette demande vise à permettre la création d'un nouveau lot à construire avec une largeur, calculé le long de la ligne de l'emprise du chemin, de 12 mètres. Le projet implique l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale isolé, conditionnel à la reconnaissance des droits acquis de la CPTAQ. L'article 8.5 du règlement d'urbanisme précise que la largeur minimale exigé pour un lot partiellement desservi (aqueduc) est de 25 mètres. Le tout est illustré au croquis suivant :



Extrait Plan d'implantation – 1^{er} mars 2024
Patrick Dubeau, Arpenteur-géomètre

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2024, à compter de 19 h 30 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 15 MARS 2024

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

LE 2^e VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2024 ÉCHÉANCE : LE 18 AVRIL 2024

Veillez prendre note que le 2^e versement du compte de taxes foncières municipales est requis pour le 18 avril 2024.

MODES DE PAIEMENT POUR ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES :



Via le site Internet de votre institution financière

Certaines institutions financières offrent le service de paiement par Internet. Vous devez vous informer auprès de celles-ci pour l'adhésion à ce service. Si vous payez via le site Internet de votre institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Dans la plupart des institutions financières participantes

Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par guichet automatique

Si vous payez au guichet automatique d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par la poste

Vous pouvez également nous faire parvenir votre paiement par la poste, avec les coupons de paiement appropriés. Assurez-vous de nous acheminer votre chèque en respectant les délais de paiement.

Au comptoir du Bureau municipal

Les paiements peuvent être faits directement au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, soit en argent, par chèque personnel, chèque visé, mandat postal ou bancaire.

ATTENTION RÉSEAU D'ÉGOUT



Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter dans la toilette ce qui ne doit pas y aller, car cela provoque le blocage des pompes dans nos stations de pompage. Cela entraîne aussi des coûts supplémentaires importants en mobilisation de personnel et en réparations.

Les réseaux d'égouts municipaux sont conçus pour le traitement des déjections humaines et du papier de toilette spécialement conçu pour se désintégrer rapidement. Toute autre chose jetée dans les toilettes ou le lavabo peut causer des problèmes menant à l'obstruction, à l'obturation et à des dommages à l'équipement de traitement des eaux usées.

Voici quelques rappels de ce qu'il ne faut **ABSOLUMENT PAS** jeter dans la toilette :

Les lingettes, cotons-tiges, serviettes hygiéniques et des tampons, couches, lentilles de contact, fil dentaire, poisson rouge ou autre petit animal, mégots de cigarettes, préservatifs et les cheveux.

En ne jetant pas ce qui ne va pas à la toilette, il n'y aura pas de refoulement dans vos toilettes.

Merci pour votre collaboration !

MOBILITÉ • TRANSPORT • INFORMATION • SERVICES DE PROXIMITÉ • SÉCURITÉ

Ensemble, imaginons notre futur!



**Participez à nos
consultations publiques
Du 17 au 25 avril**

SAINT-JUDE
Mercredi, 17 avril, à 18 h 30,
à la salle communautaire
940, rue du Centre

SAINT-HUGUES
Mardi, 23 avril, à 18 h 30,
à la salle municipale
390, rue Notre-Dame

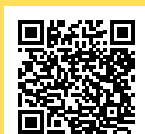
SAINT-HYACINTHE
Dimanche, 21 avril, à 10 h,
au Centre aquatique Desjardins
850, rue Turcot

SAINT-DAMASE
Jeudi, 25 avril, à 18 h 30,
au Complexe sportif
105, rue Sainte-Anne

Collation offerte sur place

Rencontre par visioconférence, le mercredi 24 avril, à 18 h 30.

Consultez le site de la MRC pour obtenir l'hyperlien ou écrivez à info@mrcdesmaskoutains.ca.



mrcmaskoutains.qc.ca

 **MRC des Maskoutains**
Un monde à votre mesure

Comité de développement social

Information : Mélanie Brodeur, 450 774-3141, poste 3139



Service d'aide aux leçons



Les devoirs et leçons sont source de frustrations à la maison ?
Vous avez l'impression de manquer de temps de qualité en famille ?

Je m'appelle Josiane Marquette et je suis enseignante à l'école La Présentation depuis plus de 12 ans. Pour vous aider, j'offre mes services d'aide aux leçons de une à deux fois par semaine de 15 h 15 à 16 h 30 les mardis et jeudis au Pavillon des loisirs. Je peux retourner les enfants au service de garde après avoir offert le service d'aide. Je commencerai une nouvelle session du 16 janvier au 6 juin.

J'aimerais aider votre enfant non seulement sur le plan des connaissances, mais aussi l'outiller en stratégies d'apprentissage et d'organisation au coût de 15 \$ par séance ou moins. Par soucis de qualité de mes services, je limiterai les places disponibles.

Pour l'inscription, vous pourrez inscrire votre enfant pour la session un ou deux soirs par semaine ou à l'occasion selon vos besoins.

Si vous êtes intéressés, veuillez me contacter par courriel au josiane.marquette@gmail.com.

Au plaisir de travailler avec votre enfant!





CLUB LA PRÉSENTATION

RICHELIEU-YAMASKA

À L'INTENTION DES MEMBRES DU CLUB FADOQ LA PRÉSENTATION

1) Relance des activités du Club FADOQ

Diverses actions sont envisagées afin de relancer les activités du Club. Un processus de consultation auprès des membres se déroule depuis quelques jours. Toutes propositions que vous accepterez de nous donner permettront d'organiser dès l'automne prochain, des activités correspondant davantage à vos champs d'intérêt et à vos goûts.

Les activités de relance du Club sont toutefois conditionnelles à l'implication bénévole de ses membres. L'enjeu majeur qui nous guette réside dans notre capacité à composer un nouveau conseil de direction constitué de sept personnes et ce, dès juin prochain lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle. Un avis de convocation sera publié, dans le journal municipal du mois de mai.

2) Partenariat et collaboration avec la Municipalité et le Comité des loisirs.

Dans le but de mieux desservir notre clientèle des 50 ans et plus et d'avantager nos membres, une des priorités du conseil de direction du CLUB a été de susciter un dialogue avec les instances de la Municipalité et de renforcer des liens de partenariat et de collaboration avec le Comité des loisirs.

À titre d'exemple, le comité de direction du Club a apporté son soutien à la Municipalité dans sa démarche d'obtenir un financement octroyé par le Fonds de développement rural pour la réalisation éventuelle d'un parc intergénérationnel, doté d'appareils d'exercices. La réalisation d'un tel parc vise une clientèle âgée de 50 ans et plus tout en favorisant des échanges entre les différentes générations.

En plus de notre contribution initiale, le Club souhaite bonifier son implication future en offrant à ses membres des démarches d'accompagnement supervisées par un spécialiste en kinésiologie.

3) Maltraitance, fraude et intimidation

Votre CLUB en collaboration avec la FADOQ Richelieu-Yamaska vous propose d'assister à une séance d'information traitant des diverses formes que prennent la maltraitance, la fraude et l'intimidation envers les personnes âgées.

Chaque séance d'information est animée par des professionnels et a pour objectif de favoriser les échanges et les discussions tout en suscitant la réflexion par la présentation de vidéos portant sur des notions clés liées à la maltraitance et la fraude. Les outils proposés permettent de définir les problématiques et de donner des conseils de prévention.

Des affiches d'information sont disposées à la Paroisse, à la Municipalité et au dépanneur. **Nous vous invitons à contacter Fernand**

Roireau au 450 230-5179, Bernard Longpré au 450 796- 4428 ou Jacqueline Sénécal au 450 796-3106 afin de manifester votre intérêt à participer.

Chaque séance d'une durée de 1 heure se tiendra en après-midi ou en soirée selon l'intérêt manifesté. Pour en savoir davantage sur ce programme, veuillez consulter le site :

<https://aineavise.ca/programme>

4. Ateliers informatiques FADOQ

Le CLUB FADOQ La Présentation invite ses membres à s'inscrire à des ateliers informatiques. Ces activités sont offertes dans des locaux réservés par la FADOQ Région Richelieu-Yamaska.

Les objectifs visés sont d'habiliter les membres à utiliser un ordinateur, une tablette ou à se familiariser à utiliser certains logiciels. Ces outils visent à simplifier à moyen terme les façons de communiquer les informations du CLUB et d'accéder à un vaste réseau d'information de la FADOQ tant au plan régional que provincial. De plus, toute personne intéressée à se joindre au comité de direction du CLUB pourrait bénéficier d'une aide financière visant à l'habiliter à mieux communiquer avec la FADOQ et ses membres.

Des affiches d'information sont disposées à la Municipalité et au dépanneur. **Nous vous invitons à contacter Fernand Roireau au 450 230-5179, Bernard Longpré au 450 796- 4428 ou Jacqueline Sénécal au 450 796-3106 afin de manifester votre intérêt à participer.**

ATELIERS INFORMATIQUES FADOQ

(ATELIERS OFFERTS EN JOURNÉE OU EN SOIRÉE)

Atelier FADOQ.ca (Offerts à tous les membres)	Prérequis recommandés
Je découvre l'ordinateur	Aucun
Je découvre internet	Être à l'aise avec l'ordinateur
Tablettes et téléphones Android	Être à l'aise avec Internet
Je me familiarise avec Excel	Être à l'aise avec son équipement informatique
Je me familiarise avec Word	Être à l'aise avec son équipement informatique
Initiation réseaux sociaux Facebook et Messenger	Être à l'aise avec son équipement informatique et Internet
Tablettes et téléphones Apple	

Fernand Roireau, *Président par intérim*



LES ALIMENTS : MIEUX VAUT LES MANGER QUE LES COMPOSTER !

Saint-Hyacinthe, le 27 février 2024 - Un manque de planification des repas est souvent synonyme d'achats de nourriture en surplus, qui risque de finir au bac brun. À l'occasion de la semaine d'action contre le gaspillage alimentaire, qui se déroulera du 18 au 24 mars prochain, nous vous proposons quelques astuces qui vous permettront de mieux planifier les quantités dont vous avez réellement besoin.

Que vous préférerez **dresser le menu de la semaine** en pigeant dans votre banque de recettes classiques à répéter à chaque semaine ou que vous soyez du type à favoriser une grande variété de recettes, l'important est de débiter avec des repas que toute la famille aime et d'y ajouter de nouvelles recettes progressivement.

Débiter le processus à la maison, en planifiant les premiers repas de la semaine avec les aliments qui se trouvent déjà au réfrigérateur, congélateur et garde-manger puis ajouter les aliments manquants à votre liste d'épicerie. Et hop! Vous aurez ainsi déjà quelques repas de prévus avant de vous rendre à l'épicerie.

Répéter les mêmes aliments dans plus d'un repas vous évitera de vous retrouver avec des surplus susceptibles d'être gaspillés. Ce peut être aussi simple que de réutiliser le sauté de légumes de la veille comme garniture dans des fajitas le lendemain.

Faire une liste d'épicerie en notant les aliments à racheter dès qu'ils sont terminés ou dresser une liste pense-bête incluant tous les aliments de base à avoir sous la main pour cuisiner pourrait vous être utile si vous êtes sujet aux oublis.

Cuisiner en double et en congeler une portion pour les soirées trop occupées. Ajouter une astuce à la fois à votre quotidien vous évitera de percevoir la lutte au gaspillage alimentaire comme une montagne tout en vous permettant d'observer une diminution de la quantité des matières organiques jetée dans votre bac brun! La Régie en profite pour vous rappeler que tout au long de votre processus pour trouver la formule qui vous conviendra le mieux, l'important est d'avoir du plaisir dans la cuisine!

Pour davantage de trucs et astuces afin de réduire le gaspillage alimentaire consultez le site de *J'aime manger, pas gaspiller Canada* au www.lovefoodhatewaste.ca/fr.

PLANIFIER LES REPAS SANS TRACAS

Des initiatives simples à l'occasion de la semaine d'action contre le gaspillage alimentaire se déroulant du 18 au 24 mars 2024

- Faire participer les membres de la famille au choix des repas
- Débiter la semaine en cuisinant des repas avec les aliments qui se trouvent déjà chez soi
- Utiliser les mêmes aliments dans plus d'un repas
- Faire une liste d'épicerie avant de s'y rendre et éviter d'y aller le ventre vide
- Cuisiner en double et congeler les doublons
- S'amuser dans la cuisine !!!

www.riam.quebec
450 774-2350


MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!




Collecte des matières recyclables


Matières acceptées et refusées dans le bac de recyclage

Emballages et imprimés de papier et carton

Exemples de matières acceptées 


Journaux, revues, papier à main, carton de lait, boîte de jus Tetra Pak (sans paille), boîte de pizza même légèrement souillée, etc.




Exemples de matières refusées 


Mouchoirs, essuie-tout souillés, serviettes de tables, papier parchemin ou ciré, plastifié ou de cellophane, boîte de pizza très souillée, carton recouvert d'une membrane plastifiée, etc.

Contenants de verre

Exemples de matières acceptées 


Bouteille de boisson et pot de confiture, sauce, etc. même s'ils sont cassés




Exemples de matières refusées 


Vaisselle, pyrex, poterie, porcelaine, cristal, céramique, miroir, lunettes, néon, ampoule, etc.

Contenants et emballages de métal

Exemples de matières acceptées 


Boîtes de conserve, canettes, papier d'aluminium même sale (en faire une boulette), assiettes d'aluminium, etc.




Exemples de matières refusées 

Objets métalliques qui ne sont pas des contenants, emballage de tablette de chocolat, piles, bombes aérosols, etc.


Contenants et emballages de plastique


Exemples de matières acceptées 


Contenants identifiés d'un des symboles



Bouteilles d'eau, de yogourt à boire, contenant de margarine, sacs de plastiques extensibles et pellicules de type Saran wrap, etc.



Exemples de matières refusées 

Articles de plastique sans logo de recyclage, matières avec le logo  , paille, verre, ustensiles de plastique, petit contenant de yogourt individuel, contenants ou assiettes de styromousse, emballages de collations, de bonbons, sacs d'emballages de biscuits, etc.

Les bacs de collecte de matières recyclables sont **levés une fois aux deux semaines, entre 7 h et 19 h.**

Considérant que les heures de collectes peuvent varier pour de nombreuses raisons, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, en fin de journée la veille de la collecte ou le matin de celle-ci avant 7h.



Le jour de collecte de votre secteur est le _____ .

Seuls les bacs portant le logo de la Régie sont acceptés et ils sont la propriété de la municipalité.

Pour toutes informations ou besoin d'accompagnement, contacter la **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** au **450 774-2350** ou visiter le **www.riam.quebec**



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



Collecte des matières organiques

Matières acceptées et refusées dans le bac de matières organiques

Exemples de matières acceptées



Résidus de cuisine :

Fruits et légumes (entiers, pelures, cœurs, épis, etc.), grains de café, filtres en papier, sachets de thé, pain, gâteaux, biscuits, pâtes, viandes, volailles, poissons et fruits de mer CUIITS, produits laitiers, coquilles d'œuf, etc.

Résidus verts :

Gazon, petites branches, feuilles mortes, fleurs, et autres résidus de jardinage

Autres matières organiques :

Papier ou carton très souillé d'aliments

Exemples de matières refusées



Plastique (même portant la mention compostable ou biodégradable), papier et carton non souillé, papier ciré, papier d'aluminium, papier parchemin, styromousse, tous matériaux de construction, serviettes sanitaires, tampons, sac d'aspirateur et son contenu, bouchons de liège, verre, métaux, déchets, graisse, huile, peinture et tout autre produit domestique dangereux, mégots de cigarette et tout autre produit pouvant générer ou alimenter la combustion, etc.



Astuces pour l'utilisation du bac brun

- Emballer les matières dans du papier journal et déposer un journal dans le fond du bac
- Entreposer le bac à l'ombre entre les collectes
- Au besoin, nettoyer sommairement le bac avec un jet d'eau
- Placer un grand sac à feuilles en papier dans le bac pour éviter que la matière reste collée aux parois en hiver
- Éviter d'y jeter de la viande crue

Les bacs de collecte de matières organiques **sont levés une fois par semaine, d'avril à novembre, et une fois par mois les quatre autres mois de l'année, entre 7 h et 19 h.** Considérant que les heures de collectes peuvent varier pour de nombreuses raisons, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, en fin de journée la veille de la collecte ou le matin de la celle-ci avant 7h.

Le jour de collecte de votre secteur est le _____ .

Concernant la collecte des matières organiques offerte aux entreprises, seuls les bacs bruns portant le logo de la Régie sont acceptés. Ceux-ci sont et demeurent la propriété de la municipalité. Quant aux collectes résidentielles, il est recommandé de se référer au site internet de la Régie mentionné ci-dessous.

Pour toutes informations ou besoin d'accompagnement, contacter la **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** au **450 774-2350** ou visiter le **www.riam.quebec**





MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

CE N'EST PAS UN "POISSON D'AVRIL"; RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DES BACS BRUNS LE 1^{ER} AVRIL

Saint-Hyacinthe, le 5 mars 2024

Saviez-vous qu'une bonne qualité de tri des matières organiques permet de détourner de l'enfouissement environ 50 % des matières collectées à la rue? De plus, vous contribuez à réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) puisque les matières organiques dirigées vers un site d'enfouissement seront susceptibles de produire du biogaz composé de méthane, un GES 25 fois plus puissant que le CO₂.

La Régie vous rappelle que seuls les résidus alimentaires, les résidus de jardin ainsi que les papiers et cartons très souillés de nourriture sont acceptés au bac brun et que les matières suivantes ne doivent jamais être déposées :

- Les sacs et tous autres articles de plastique, même ceux dits compostables ou biodégradables;
- Tous les animaux morts, quels qu'ils soient;
- Les agrégats (roche, pierre, béton ou brique);
- Les matériaux de construction et les morceaux de métal;
- Les branches d'un diamètre de plus de 2,5 cm (1 pouce) ;
- Les matières recyclables (contenants, emballages et imprimés);
- Les déchets de toute nature.

Parce qu'un tri de qualité c'est bien, mais réduire les quantités c'est encore mieux, pourquoi ne pas pratiquer l'herbicyclage dès ce printemps, en laissant les rognures de gazon sur la pelouse après la tonte? En plus d'enrichir naturellement votre gazon, cette pratique permet de préserver l'humidité du sol, de réduire les besoins d'arrosage et contribue à réduire les GES dus au transport des matières organiques.

La Régie vous remercie de participer activement à la collecte des matières organiques et d'ainsi contribuer collectivement à l'amélioration de la qualité de notre environnement !

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Tu...

... es dynamique,
autonome et
responsable?

... aimes travailler
à l'extérieur
auprès du public?

... es disponible
les fins de
semaines?

Tu as à coeur l'environnement

Deviens préposé(e) à l'écocentre

de Saint-Hyacinthe ou
d'Acton Vale



Horaire :

Samedis et dimanches
Du 13 avril au 24 novembre 2024

Salaire :

19,97 \$/heure

Responsabilités :

- Accueillir, diriger et informer les utilisateurs
- Surveiller les entrées et sorties
- Évaluer le type et le volume des matières apportées
- Faire respecter les normes de sécurité
- Assurer la propreté des lieux en tout temps

Transmets ton c.v. au:

dgriameriam.quebec
2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe, (Québec), J2S 8R3

Des questions ? 450 774-2350



COMMUNIQUÉ



Avis aux utilisateurs du transport adapté MODIFICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES VOYAGES EN BLANC (RENDEZ-VOUS MANQUÉS)

ABOLITION DES FRAIS DE PÉNALITÉS ET DES FRAIS DE 10\$ Cette modification a été établie en collaboration avec la DHGR et l'AGDIA

**La politique appliquée lors des voyages en blanc a été modifiée
afin d'assurer le meilleur service possible.**

Un voyage en blanc, c'est quoi ?

C'est lorsque :

- Vous oubliez d'annuler votre rendez-vous de transport au moins **1 heure** avant celui-ci durant les heures d'ouverture du bureau (du lundi au vendredi de 8h à 12h ou de 12h30 à 16h).

Se souciant de l'impact financier que peuvent avoir les frais de pénalités sur les personnes à faible revenu tout en étant préoccupé d'assurer le meilleur service aux usagers, **AMIBUS ABOLIT CES FRAIS.**

Nous vous informons toutefois que :

- Aux 1^{er} et 2^e manquements (voyage en blanc), nous communiquerons avec vous.
- À partir du 3^e et pour les manquements suivants : l'administration de l'organisme examinera votre situation.

Vous pouvez faire une réelle différence dans la performance et la qualité de votre service, voici comment :

- Lors d'un rendez-vous de transport, soyez **prêt et visible** du chauffeur, à la porte ou à la rue si cela vous est possible, **au moins 15 minutes avant** l'heure de votre rendez-vous;
- Si vous avez besoin d'annuler votre transport, faites-le **dès que possible** en téléphonant au **450-375-2069 # 1** et **au moins 1 heure avant votre rendez-vous** durant les heures ouvrables de bureau (lundi au vendredi de 8h à 12h ou de 12h30 à 16h).

Nous comptons sur votre précieuse collaboration afin de respecter la présente politique.

En prenant vos responsabilités à cet égard, vous ferez toute la différence dans la qualité du service offert en transport adapté.

Nous vous en remercions.

ADAPTÉ • COLLECTIF RÉGIONAL • INCAPACITÉ TEMPORAIRE • GROUPES • MESURES D'URGENCE



PRÉVENIR LES RISQUES

VÉRIFIER ET ENTRETENIR LES AVERTISSEURS DE FUMÉE



Profitez du changement d'heure dans la nuit du 9 au 10 mars pour vérifier vos avertisseurs de fumée.



COMMENT PROCÉDER?

- Testez leur bon fonctionnement.
- Vérifiez les piles et changez-les au besoin.
- Remplacez les appareils 10 ans après leur date de fabrication ou dès qu'ils présentent un signe de défectuosité.



IMPORTANT

Il est recommandé d'installer un avertisseur de fumée :

- Sur chaque étage, y compris au sous-sol ;
- Dans les aires de circulation, près des chambres et des escaliers ;
- À l'intérieur des chambres dont la porte est fermée durant la nuit.



CONSEILS DE SÉCURITÉ


- Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.
- Ne retirez jamais les piles d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent.
- Choisissez un type d'avertisseur adapté à la fonction de chaque pièce ou selon vos besoins particuliers, par exemple si vous êtes malentendant.

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique

Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe
450 778.8300 poste 8559 | prevention-incendie@st-hyacinthe.ca

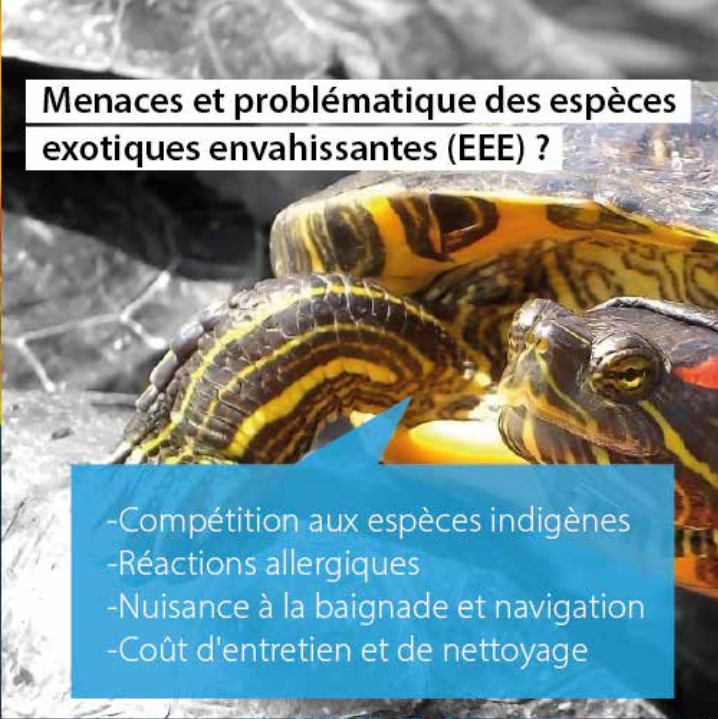


Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire



Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante (EEE) ?

Espèce introduite dans un nouvel environnement, de manière volontaire ou non qui devient nuisible. (poissons, plantes, micro-organismes)




Menaces et problématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) ?

- Compétition aux espèces indigènes
- Réactions allergiques
- Nuisance à la baignade et navigation
- Coût d'entretien et de nettoyage



Avant l'achat d'une espèce exotique!

Bien s'informer sur les coûts, la longévité, la taille et les besoins.



Pour l'entretien d'une espèce exotique

Ne pas déverser les eaux usées dans les égouts ou dans l'évier, déverser plutôt sur de la terre sèche, loin d'un cours d'eau. Inspecter et rincer les nouvelles plantes aquatiques dans un seau.



**Lorsqu'on souhaite se départir
de notre espèce exotique**

- Ne pas relâcher dans la nature
- Ne pas les composter
- Donner à quelqu'un ou à une animalerie



POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES ESPÈCES ENVAHISSANTES
www.covabar.qc.ca/documentations

COVĀBAR *Canada*



PARRAINAGE CIVIQUE CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Tu veux faire la différence dans la vie d'une personne qui a des capacités différentes des tiennes? Notre organisme a justement besoin de 8 nouveaux bénévoles qui habitent la MRC pour être chacun judicieusement jumelé à un de nos membre filleul. Les duos font simplement des sorties qu'ils choisissent ensemble et ils s'amuseent.

Viens créer des liens avec nous, en plus de favoriser la participation sociale des membres, ça va te faire du bien, ainsi qu'à ta communauté!

450 774-8758 - parrainagecivique.org



À vos côtés

INVITATION

Assemblée générale annuelle virtuelle

Prenez connaissance des **résultats** et des **réalisations** de votre caisse.



Mardi 23 avril 2024



19 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée est disponible au desjardins.com/caisse-region-saint-hyacinthe

C'est un rendez-vous!



Votez en ligne jusqu'au 27 avril 2024

Votez* sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration, si applicable, **dès la fin de la diffusion de la rencontre**, en visitant :

- le site Web de la Caisse ;
- desjardins.com ;
- AccèsD.

Si vous ne pouvez pas voter en ligne, une **borne de votation** sera mise à votre disposition à la Caisse.



Desjardins
Caisse de la Région de Saint-Hyacinthe

* Certaines conditions s'appliquent.

- PLANIFICATION FINANCIÈRE
- STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT
- PLANIFICATION FISCALE
- ASSURANCES
- PLANIFICATION SUCCESSORALE

VOS
OBJECTIFS FINANCIERS
SONT UNIQUES.



VOTRE CONSEILLER FINANCIER DEVRAIT L'ÊTRE AUSSI.

Olivier L'Heureux, Adm.A, PL.Fin, MBA, BIL, CIM, FCSI
Conseiller en placement et planificateur financier,
Gestion de capital Assante ltée
Tél. : 450.502.4744
olheureux@assante.com
1200, rue Daniel-Johnson Ouest, bureau 4000
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7K7
lheureuxgestionprivee.com

Jacob Chamberland
Conseiller en Placement
Gestion de capital Assante ltée
Conseiller en sécurité financière
Services de succession et d'assurances Assante inc.
Tél. : 450.779.5656
jchamberland@assante.com



Gestion de capital Assante ltée est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Ordre canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Les produits et services d'assurance sont fournis par les Services de succession et d'assurances Assante inc.



Cantine
LA PRÉSENTATION

NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE

Salle à dîner intérieure

POUR LES HEURES D'OUVERTURE,
SUIVEZ-NOUS SUR  Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271

Esthétique Guylaine

ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0
Guylaine Lestage propriétaire

LES ENTREPRISES

B.J.B. inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

Steve Joyal Cell :
450.278.5995

Jacques Joyal Cell :
450.771.8600

**À VOTRE SERVICE DEPUIS
PLUS DE 35 ANS**

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE




VOTRE RÊVE, MA MISSION
pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

MICHEL DROUIN
Courtier immobilier résidentiel et commercial

514 296-2085
michel-drouin.com

Résident depuis **20** ans

michel.drouin@remax-quebec.com






Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

450 464-1000
170, Serge-Pepin, Belœil



UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE?

Saint-Hyacinthe Technopole est **LE GUICHET UNIQUE** pour vos projets industriels, commerciaux et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS
450 774-9000 | 1 877 505-1246
st-hyacinthetechnopole.com




Joanie RICHARD
Pharmacienne-proprétaire

Livraison gratuite dans la région

Services professionnels sur place :
Vaccination, injection de médicaments, lavage d'oreille, dépistage du streptocoque, santé voyage, traitement de conditions mineures, ajustement de la médication et plus encore!

Prenez RDV sur clicsante.ca ou via ce code QR



Accès-pharma chez Walmart
5950 Rue Martineau, St-Hyacinthe, J2R 2H6
450-796-4006



Masso-thérapeute

Danny Plante

Massages offerts :

- Suédois
- Shiatsu
- Pierres chaude
- Intra-musculaire
- Thérapeutique
- Détente

450 223-9318
Reçus disponibles



Il reste un espace pour votre annonce ici...

Contactez-nous au :

4 5 0 - 7 9 6 - 2 3 1 7



Technicienne en hygiène & soins des pieds



Danny Plante

Soins des pieds
Durillon
Callosité
Mycose
Ongle incarné

Beauté des pieds
Exfoliant
Pédicure
Vernis ou gel UV

450 223-9318
Reçus disponibles

**Il reste un espace
pour votre annonce ici...**

Contactez-nous au :

4 5 0 - 7 9 6 - 2 3 1 7

Carrosserie Raymond Laguë



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



Vente de pièces et équipements neufs ou usagés

450 796-4000

Agro SOLUTIONS

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation

Clinique Dentaire St-Thomas

SERVICES OFFERTS

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment



dentaide



(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)

796-3303




Clinique Vétérinaire La Présentation



Dre Kateri Charron m.v.

Médecine et chirurgie pour petits animaux

Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél.: 450 796-1885

De la conception à la livraison !

impressions **KLM**



450.795.3219
info@impressionsklm.com
impressionsklm.com

125, de la Tendresse
Sainte-Madeleine, QC
J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal

PUBLICITÉS



DPA
assurances
DESMARAIS-PINSON-REAUULT-AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com

Mario Poirier
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@groupedpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



Style
Coiffure
ELLE ET LUI

Chantal Dallaire
stylistecoloriste

450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE
Ste-Madeleine

Tél.: 450-795-6101
info@centredentairestemadeleine.ca
www.centredentairestemadeleine.ca
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,
Qc, J0H 1S0

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

EXCAVATION Licence RBQ # 5665-8107-01



Luc
Beauregard Inc.

EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE

(450) 796-2426

619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0



CLÔTURES
Distinction
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION

Plus de 20 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne, bois,
clôtures ornementales, rampes, PVC
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01



M.G. Mains d'expert inc.

Jacky Morissette
t 450.796.1388
c 450.502.8813
mgmainsdexpert@outlook.com
530, rue Gagnon, La Présentation

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- Renovation intérieur et extérieur
- Installation portes et fenêtres



RAMPES ET BALCONS
PRÉCISION
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Rampes en aluminium et rampes vitrées
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@balconsprecision.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

Création
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste
764, rue Principale, La Présentation
T. 450 796-5054



